Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E5 Gestion et stratégie de l'entreprise, option ACSE

Session 2021 • Code sujet : **2021-BTS116-RPL-ME** • Durée : **240 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Contexte de l'activité agricole et réforme de la PAC (4 questions) **Page 3**

2. Gestion et stratégie de l'EARL des Champs (10 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole/2021/BTSA ACSAGRI - E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

1. Contexte de l’activité agricole et réforme de la PAC

À partir d’un article du Monde sur l’accord des ministres européens concernant la réforme de la PAC, cette partie porte sur la sécurité alimentaire, les paiements directs et les écorégimes. Elle demande d’expliquer la complexité des négociations et de formuler un avis argumenté sur les défis environnementaux et climatiques.

Question 1

Question 1.1. Préciser à quoi correspond la notion de sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire correspond à une situation où toute personne peut, à tout moment, accéder physiquement et économiquement à une alimentation suffisante, saine et nutritive, adaptée à ses besoins. Elle dépend de la disponibilité des aliments, de leur accessibilité et de la stabilité de ces conditions dans le temps. La production agricole contribue à cet objectif en assurant l’approvisionnement alimentaire.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La sécurité alimentaire garantit à chacun, durablement, l’accès physique et économique à une alimentation suffisante, saine et nutritive.

Question 1.2. Indiquer précisément, à l’aide d’exemples concrets, ce que sont les paiements directs.

Les paiements directs sont des aides de la PAC versées directement aux agriculteurs, généralement selon des règles d’éligibilité précises. Ils soutiennent leurs revenus et peuvent encourager certaines productions ou pratiques. L’article cite les écorégimes comme une catégorie de primes relevant de ces paiements.

Exemple	Principe
Aide de base au revenu	Aide annuelle liée notamment aux hectares admissibles.
Aide couplée	Soutien associé à une production admissible, par exemple l’élevage bovin.
Écorégime	Prime liée à l’engagement dans des pratiques environnementales plus exigeantes.

Dans l’article, les écorégimes doivent recevoir au moins 20 % des paiements directs de l’UE dans chaque État membre.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les paiements directs sont des aides PAC versées aux agriculteurs : aide au revenu, aide couplée à une production ou prime d’écorégime.

Question 2. À partir de la mention « Au terme de longues heures de négociations (…) », proposer des éléments d’explication de la complexité des négociations sur la réforme de la PAC.

1. Les 27 États membres défendent des agricultures, des besoins et des priorités différents, notamment sur la répartition des aides.

2. Les négociateurs doivent concilier le revenu agricole et la sécurité alimentaire avec des normes environnementales plus strictes et la transition climatique.
3. Le budget commun, fixé à environ 387 milliards d'euros sur sept ans, entraîne des arbitrages. Certains États craignent de perdre des fonds si trop peu d'agriculteurs participent aux écorégimes.
4. L'accord des ministres n'est qu'une étape : les orientations doivent ensuite être négociées avec le Parlement européen.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les négociations sont complexes car elles doivent concilier intérêts nationaux, répartition du budget, revenu agricole, sécurité alimentaire et exigences environnementales.

Question 3. À partir de l'affirmation selon laquelle la réforme de la PAC vise à mieux prendre en compte les défis environnementaux et climatiques, formuler un avis argumenté sur la prise en compte de ces défis par l'agriculture.

L'agriculture contribue aux défis environnementaux et climatiques, mais elle en est aussi une source d'impacts : émissions de gaz à effet de serre, pollutions et atteintes possibles aux sols, à l'eau et à la biodiversité. Elle peut agir en réduisant les intrants, en préservant les prairies et les haies, et en s'adaptant aux aléas climatiques.

- Des normes communes fixent un socle minimal et les contrôles en favorisent le respect.
- Les écorégimes peuvent rémunérer les efforts qui dépassent ce socle.
- L'accompagnement doit rester compatible avec les contraintes et la viabilité des exploitations.

La réforme paraît donc pertinente si ses effets sont mesurables et si les agriculteurs disposent de moyens suffisants pour engager la transition.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'agriculture doit réduire ses impacts et s'adapter au climat. Normes et aides incitatives sont pertinentes si elles sont efficaces et soutiennent la viabilité des exploitations.

2. Gestion et stratégie de l’EARL des Champs

L’EARL des Champs est une exploitation alsacienne de polyculture-élevage, majoritairement herbagère, avec un atelier laitier et un engraissement de bœufs laitiers. À partir de données techniques, économiques, financières et juridiques, il faut analyser l’exploitation puis étudier l’installation d’Agathe, la reprise des parts de Raymond et le projet de vente directe de viande bovine en caissettes.

Question 4 : Analyse économique et financière de l’exploitation

Question 4.1. Procéder à une analyse des résultats de l’atelier lait par comparaison au groupe.

L’atelier laitier est de taille et de productivité inférieures au groupe : le volume produit et le lait par vache sont plus faibles, avec un prix du lait inférieur. Cependant, l’engraissement des mâles valorise fortement la production de viande. Les charges par vache sont plus faibles, mais la marge brute par vache reste en retrait. Rapportée au volume de lait, la marge brute est en revanche supérieure : cette performance repose donc sur une meilleure valorisation globale de l’atelier, et non sur la productivité laitière.

Indicateur	EARL	Groupe	Analyse
Production laitière annuelle	302 400 L	593 622 L	Inférieure
Lait par vache	5 400 L	8 265 L	Inférieur
Prix du lait	290 €/1 000 L	338 €/1 000 L	Inférieur
Produit viande	950 €/VL	259 €/VL	Supérieur
Charges totales	1 144 €/VL	1 470 €/VL	Inférieures
Marge brute	1 372 €/VL	1 585 €/VL	Inférieure
Marge brute	254 €/1 000 L	192 €/1 000 L	Supérieure

✓ RÉPONSE À RETENIR

Atelier moins productif et marge par vache inférieure, mais meilleure valorisation de la viande et marge par litre supérieure au groupe.

Question 4.2. Réaliser une analyse économique de l’exploitation en évaluant la rentabilité du système en €/ha, comparée au groupe, son efficacité en pourcentage du produit et sa viabilité par l’évaluation de la marge de sécurité. Les annuités s’élèvent à 30 000 € et les prélèvements privés à 10 000 €.

La rentabilité se compare ici par l’EBE et le résultat courant par hectare. L’efficacité rapporte l’EBE au produit brut augmenté des primes PAC. La marge de sécurité mesure ce qui reste de l’EBE après annuités et prélèvements privés. L’EARL est en retrait du groupe pour les deux indicateurs de rentabilité et pour l’efficacité. Sa marge de sécurité reste positive, mais elle constitue une réserve limitée pour absorber les aléas ou financer de nouveaux investissements.

Critère	EARL	Groupe	Lecture
EBE	361 €/ha	796 €/ha	Inférieur
Résultat courant	187 €/ha	403 €/ha	Inférieur
Efficacité : EBE / (produit brut + PAC)	24,8 %	31,2 %	Inférieure
Marge de sécurité annuelle	17 038 €	Non calculée	Positive, mais limitée

Pour l'EARL, l'EBE total est de 361 × 158 = 57 038 €. Les taux d'efficacité sont calculés avec les données par hectare du document 4. La marge de sécurité retranche de l'EBE total les annuités et les prélèvements privés fournis.

✓ RÉPONSE À RETENIR

EBE : 361 €/ha contre 796 €/ha. Résultat courant : 187 €/ha contre 403 €/ha. Efficacité : 24,8 % contre 31,2 %. Marge de sécurité : 17 038 €.

Question 4.3. Analyser la situation financière de l'exploitation selon des critères pertinents, en la comparant au groupe.

Le fonds de roulement dépasse le besoin en fonds de roulement : la trésorerie nette est positive et supérieure à celle du groupe. L'autonomie financière est toutefois plus faible, car les capitaux propres représentent une part moindre du bilan. L'EARL dépend aussi fortement des comptes courants d'associés, qui sont des dettes et non des capitaux propres. Le départ de Raymond pose donc un enjeu de financement si son compte courant est remboursé.

Indicateur	EARL	Groupe	Analyse
Fonds de roulement	213 500 €	115 570 €	Supérieur
Besoin en fonds de roulement	188 400 €	106 510 €	Supérieur, stocks importants
Trésorerie nette	25 100 €	9 060 €	Positive et supérieure
Capitaux propres / total bilan	38,2 %	47,8 %	Autonomie plus faible

Les comptes courants s'élèvent à 125 000 €, dont 80 000 € appartiennent à Raymond. L'absence de crédit de trésorerie est favorable, mais ne supprime pas le risque lié au remboursement de cette créance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Trésorerie nette positive de 25 100 €, mais autonomie financière inférieure au groupe et dépendance élevée aux comptes courants d'associés.

Question 5 : Prise en compte des enjeux sociaux, juridiques, fiscaux et de mise en marché

Question 5.1. Valérie bénéficie actuellement du statut de salariée. Lors de sa retraite, elle souhaite bénéficier du statut de conjointe d'exploitant. Présenter les principales caractéristiques de ces deux statuts et donner leurs avantages et leurs inconvénients.

Le statut salarié repose sur un contrat de travail, une rémunération et un lien de subordination. Il procure une protection sociale de salarié, notamment des droits à la retraite et à l'assurance chômage, mais entraîne un coût salarial pour l'exploitation. La conjointe collaboratrice participe régulièrement à l'activité sans contrat de travail ni salaire. Elle est affiliée au régime social agricole et acquiert des droits sociaux selon les cotisations applicables, mais ne bénéficie pas d'une assurance chômage. Valérie devra également vérifier les règles de cumul entre sa pension et la poursuite de son activité.

Statut	Avantages	Inconvénients
Salariée	Salaire, droits sociaux de salariée, assurance chômage	Coût de salaire et de cotisations pour l'EARL
Conjointe collaboratrice	Participation reconnue et affiliation sociale agricole	Pas de salaire ni d'assurance chômage ; cotisations et droits à anticiper

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Salariée : salaire et protection sociale salariée, mais coût employeur. Conjointe collaboratrice : activité sans salaire, affiliation agricole et absence d'assurance chômage.

Question 5.2. Agathe désire s'installer à plein temps en entrant dans la société à la place de Raymond. Indiquer les différentes possibilités quant au devenir des parts sociales et du compte courant d'associé de Raymond.

Les parts sociales de Raymond peuvent être cédées à Agathe, transmises par donation, ou rachetées par la société si les statuts et les règles applicables le permettent. La cession doit respecter les formalités et agréments requis. Le compte courant d'associé de Raymond, de 80 000 €, est une créance distincte des parts. L'EARL peut le rembourser, éventuellement grâce à un emprunt ou selon un échéancier convenu. Raymond peut aussi céder cette créance à Agathe ou accepter de la laisser dans la société. Le transfert des parts ne transfère pas automatiquement le compte courant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parts : cession, donation ou rachat par l'EARL. Compte courant de 80 000 € : remboursement, cession à Agathe ou maintien avec l'accord de Raymond.

Question 5.3. Après avoir précisé l'avantage principal de transformer une EARL en GAEC, indiquer si cela est possible dans le cas présent.

L'avantage principal du GAEC est le principe de transparence : pour certaines aides et règles, les associés exploitants sont pris en compte selon les modalités applicables aux exploitations individuelles. Cela reconnaît aussi l'activité de chaque associé travaillant dans l'exploitation. La transformation est envisageable si Agathe remplace Raymond et devient associée exploitante à plein temps. Denis et Agathe seraient alors tous deux exploitants associés, tandis que Raymond, associé non exploitant, devrait sortir de la société. Le GAEC doit également remplir les conditions légales et obtenir l'agrément administratif requis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Transformation possible si Agathe devient associée exploitante, si Denis et elle travaillent effectivement dans le GAEC et si l'agrément requis est obtenu.

Question 6 : Raisonnement d'un projet

Question 6.1. Évaluer le montant de la reprise des parts sociales de Raymond à financer par Agathe, sachant que l'actif, en valeur vénale, est réévalué à 404 450 €.

La valeur des parts est estimée à partir de l'actif réévalué, diminué des dettes, y compris les comptes courants d'associés et les dettes fournisseurs. Raymond détient 40 % des parts. La DJA de 18 000 € finance une partie du rachat ; le solde est à emprunter par Agathe.

Étape	Calcul	Montant
Valeur nette réévaluée	404 450 - 65 500 - 125 000 - 28 500	185 450 €
Parts de Raymond	185 450 × 40 %	74 180 €
Emprunt après DJA	74 180 - 18 000	56 180 €

Le montant à financer par emprunt est donc établi après déduction de la DJA affectée au rachat des parts.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Valeur des parts de Raymond : 74 180 €. Après DJA, Agathe doit emprunter 56 180 €.

Question 6.2. Avec les éléments disponibles et en prenant en compte les modifications prévues, chiffrer l'impact économique du projet d'installation d'Agathe sur l'exploitation. Préciser la démarche retenue et les calculs.

La marge de l'atelier est calculée après déduction des charges spécifiques et de la recette des bœufs qui ne seront plus vendus vivants. Le passage de Valérie au statut de conjointe collaboratrice supprime le coût salarial inscrit au SIG, mais ses nouvelles cotisations ne sont pas chiffrées. Les annuités sont calculées par remboursement annuel constant. Le solde final est indicatif : il retranche les annuités existantes, les nouvelles annuités et les prélèvements privés de Denis et d'Agathe.

Élément annuel	Calcul	Montant
Viande vendable	12 × 450 × 60 %	3 240 kg
Ventes en caissettes	3 240 × 12 €	38 880 €
Charges spécifiques	12 × 450 × 2 €	10 800 €
Ventes de bœufs abandonnées	12 × 1 300 €	15 600 €
Marge additionnelle viande	38 880 - 10 800 - 15 600	12 480 €
Subvention PCAE	55 000 × 30 %	16 500 €
Emprunt atelier	55 000 - 16 500	38 500 €
Amortissement annuel	55 000 ÷ 10	5 500 €
Annuité du prêt d'Agathe	56 180 € sur 15 ans à 1,2 %	4 114,89 €
Annuité du prêt CCA	80 000 € sur 10 ans à 1,5 %	8 674,80 €
Annuité du prêt atelier	38 500 € sur 10 ans à 1,5 %	4 174,80 €

L'EBE prévisionnel avant cotisations nouvelles est de 98 748 € : EBE actuel de 57 038 €, coût salarial évité de 29 230 € et marge viande de 12 480 €. Après 30 000 € d'annuités existantes, 22 000 € de prélèvements privés et les trois nouvelles annuités, le solde indicatif est de 29 783,51 €. L'amortissement n'est pas déduit de l'EBE.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge viande : 12 480 €/an. EBE prévisionnel avant cotisations nouvelles : 98 748 €. Solde indicatif après annuités et prélèvements : 29 783,51 €.

Question 6.3. Présenter les éléments non chiffrables que ce projet nécessite de prendre en compte.

La réussite du projet dépend d'abord de débouchés locaux suffisants, de commandes régulières et de l'acceptation du prix. Il faut répartir clairement le travail entre Agathe, Denis et Valérie et organiser les étapes de découpe, conditionnement, stockage et livraison. La vente exige le respect des règles sanitaires, de la traçabilité, de la chaîne du froid et de la gestion des déchets. Il faut aussi s'assurer de la qualité des prestations de l'abattoir, obtenir les autorisations pour rénover le bâtiment et confirmer les aides et les prêts. Enfin, le projet doit rester compatible avec la transmission et les objectifs de revenu et d'autonomie de l'exploitation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À valider : débouchés, organisation du travail, règles sanitaires, prestations d'abattage, autorisations et confirmation des financements.

Question 6.4. Conclure sur la faisabilité de ce projet.

Le projet paraît économiquement envisageable : l'atelier de viande dégage une marge estimée à 12 480 € par an, et la fin du salariat augmente l'EBE avant les cotisations liées au nouveau statut de Valérie. Après les annuités et les prélèvements annoncés, le solde indicatif est positif, à 29 783,51 €. Cette estimation ne couvre toutefois ni les cotisations nouvelles ni les aléas de production et de vente. La faisabilité dépend donc de la confirmation des aides et des prêts, de débouchés suffisants, du respect des normes sanitaires et de la capacité de l'exploitation à absorber la charge de travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Projet envisageable sous conditions : aides et prêts confirmés, débouchés sécurisés, cotisations intégrées et exigences sanitaires respectées.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 Gestion et stratégie de l'entreprise du BTSA ACSE, remplacement 2021 en métropole, code 2021-BTS116-RPL-ME, durée 240 minutes, sans coefficient imprimé. Elle porte sur la réforme de la PAC et sur l'EARL des Champs, son atelier laitier et l'installation d'Agathe. Les compétences évaluées couvrent l'analyse technico-économique et financière, les statuts, la reprise de parts et l'étude de faisabilité d'un projet de vente directe.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Comparer les résultats laitiers par vache et par 1 000 litres, en distinguant produits, charges et marge brute.
- Les SIG permettent d'apprécier les performances économiques par hectare et de les comparer au groupe.
- La marge de sécurité met en regard l'EBE et les annuités ainsi que les prélèvements privés.
- Évaluer la vente directe en tenant compte du rendement en viande, des recettes, des charges et du produit de vente actuel abandonné.

Points de vigilance & attentes du jury

- Comparer des indicateurs de même nature et de même unité avant d'interpréter les écarts avec le groupe.
- Distinguer produit brut, produit net, marge brute, valeur ajoutée, EBE et résultats d'exploitation et courant.
- Intégrer au projet les financements de la reprise des parts, du compte courant et de l'investissement subventionné.
- Compléter l'analyse chiffrée par les compétences, le travail, les débouchés, les contraintes de transformation et les risques.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer l'atelier lait de l'EARL avec le groupe ?

Comparer les indicateurs sur une base identique, par vache ou par 1 000 litres. Examiner notamment le prix du lait, les produits lait et viande, les charges et la marge brute, puis expliquer les écarts constatés.

Q : Comment chiffrer l'activité de vente de viande en caissettes ?

Calculer le poids de viande vendable par animal à partir du poids carcasse et du rendement indiqué, puis multiplier par le nombre d'animaux. Valoriser les ventes et déduire les charges liées à l'activité ainsi que le produit de vente actuel abandonné.

Q : Comment les points sont-ils répartis dans les questions 4, 5 et 6 ?

Les points ne sont pas répartis entre les sous-questions. Chacune est évaluée au même niveau et une note globale est attribuée pour chaque question 4, 5 et 6 selon la maîtrise des capacités visées.

Q : Quels critères mobiliser pour conclure sur la faisabilité du projet ?

Mettre en relation les résultats économiques et les capacités de financement avec les éléments non chiffrables, notamment les compétences, l'organisation du travail, les débouchés, les contraintes de transformation et les risques du projet.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole/2021/BTSA ACSAGRI - E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole - Session 2021 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.